



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 224

Ouistreham (14) : Un maire condamné pour avoir verbalisé des défenseurs de migrants

L'édile de Ouistreham (Calvados) a écopé de six mois de prison avec sursis et pourrait faire appel.

Deuxième condamnation pour le maire de Ouistreham. Déjà épinglé pour faux et usage de faux en 2018, et condamné à un an de prison avec sursis, Romain Bail a cette fois écopé de six mois de prison avec sursis en correctionnelle, mardi 2 juillet, à Caen. Il est accusé d'avoir indûment verbalisé des personnes qui aidaient les migrants, rapporte [Le Parisien](#).

Un « usage excessif de son pouvoir »

L' élu des Républicains est en effet incriminé pour avoir lui-même dressé 17 procès-verbaux pour « stationnement très gênant » dans la rue où il habite, entre le 16 novembre 2017 et le 25 mars 2018. Or, « pour le chef de la police municipale, très clairement, le stationnement n'était pas dangereux », a souligné le président du tribunal Christophe Subts lors de l'audience. Le procureur de la République de Caen, Carole Etienne, en a donc conclu que les « verbalisations [étaient] abusives » et que « le maire de Ouistreham [avait] fait un usage excessif de son pouvoir », lors de l'audience du 11 juin. Elle avait requis six mois avec sursis et 10 000 euros d'amende contre l' élu, mais finalement, le tribunal ne l'a suivi que sur la peine de prison. Le maire devra également s'acquitter de 1 821 euros à répartir entre neuf parties civiles, selon le quotidien francilien. Une peine « relativement faible », pour son avocat Ludovic Binello, qui se réserve néanmoins « le droit de faire appel ». Une hypothèse confirmée par le maire lui-même sur Twitter.

« Tout cela est de la faute des négros »

Lors de l'audience, Romain Bail avait assuré n'avoir agi que parce que le stationnement de ces véhicules « pouvait constituer un danger », selon lui. Son avocat avait d'ailleurs souligné qu'une des parties civiles était un opposant politique du maire. Mais une autre polémique a émergé durant le procès, rapporte [Le Parisien](#). Selon un rapport de la police judiciaire lu par le tribunal, l' élu aurait déclaré, lorsqu'on lui a annoncé sa mise en cause dans l'affaire : « Tout cela est de la faute des négros, nous sommes dans un pays de merde, il ne faut pas être surpris de la montée du Front national ». L' élu a toujours nié avoir utilisé le terme « négro », mais le Conseil représentatif des associations noires de France (Cran) a décidé de porter plainte contre l' élu. De plus, le conseiller municipal d'opposition PS Raphaël Chauvois a déclaré avoir écrit au préfet pour dénoncer deux délibérations du conseil municipal. L'une accorde une « protection fonctionnelle aux élus » couvrant « les frais de procédures ainsi que les dommages et intérêts civils prononcés contre l' élu en cause », l'autre accorde à Romain Bail la protection fonctionnelle dans le cadre de sa convocation en justice le 11 juin.

Source : Valeurs actuelles

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

VENTE DE MATERIEL

Vend gilet pare-balles et housse discret « XXL Long - One plus FULL TACTICAL dynema NIJ IIIA Homme ». Porté une fois (Valeur neuf 900 €) – **Cédé 500 €**

Pour tout renseignements : Police Municipale de Capestang (34) au 06.87.13.71.09 ou 04.67.21.60.13

